

ÉCOLE PRIMAIRE de CORBENAY

Procès-verbal du conseil d'école du jeudi 7 novembre 2024

Présents :

- **Municipalité** : Mme Monique DEVOILLE, adjointe aux affaires scolaires
- **Enseignantes** : Mme Karine AFONSO, directrice de l'école primaire et ses collègues Mmes Anna BREYSSE, Amandine JACOT, Patricia SIRVEAUX et Laurence TINNES
- **Parents Elus** : Mmes Gaëlle BOLTZ, Manon REMERY et Vic SPINDLER
M. Marc DOILLON et Nicolas FEUVRIER
- **DDEN** : M. Laurent GARRET
- **Périscolaire** : Mme Mireille SIMON, directrice

Excusés : Mme Delphine RABA, IEN, M. Gabriel HAMANN, maire de Corbenay, Mme Patricia ROTH, psychologue scolaire, Mme Esther JODRY, enseignante spécialisée, Corinne VINCENT et Rasima SULJIC, enseignantes

I – Périscolaire

L'accueil périscolaire est ouvert aux enfants scolarisés à l'école de Corbenay et l'extrascolaire à tous les enfants de 3 à 12 ans pour les enfants de Corbenay et des communes extérieures.

Actuellement, le centre accueille en moyenne 12 enfants le matin, 36 à 40 le midi, 15 le soir et 14 à 17 les mercredis sur la journée.

L'équipe est composée de la directrice Mireille SIMON, des animateurs Hervé MARCHAL, Julie JOUBIN et Monique JOUBIN. Le mercredi, le centre est géré par Mireille et Sophie le matin et Betty TISSERAND (directrice) et Hervé l'après-midi.

L'accueil est ouvert en temps périscolaire de 7h30 à 8h30, de 11h30 à 13h15 et de 16h15 à 18h30. Les mercredis et les vacances d'automne, d'hiver et de printemps, les horaires sont les suivants : 7h30 à 18h30.

Aucun centre ne sera ouvert aux vacances de Noël.

L'accueil pendant les vacances scolaires de juillet et août se fera au centre de Fontaine-les-Luxeuil avec la mise en place d'une navette depuis Corbenay pour véhiculer les enfants jusqu'à Fontaine.

Les repas sont commandés auprès de la cuisine d'Uzel à Villersexel. Les menus sont affichés sur la porte d'entrée.

Pour toute nouvelle inscription, chaque famille remplira une fiche de renseignements par enfant et fournira les pièces demandées qui devront être rendues à la directrice des Francas. Ce dossier est **obligatoire** et doit être **complet**. Dès réception du dossier, un code d'accès au portail famille est communiqué afin de permettre l'inscription en ligne des enfants via le portail famille. L'ensemble des documents est téléchargeable sur le site de la CCHC (www.cchc.fr).

A chaque rentrée scolaire, une fiche d'actualisation est transmise aux familles qui doivent la rendre à l'accueil de loisirs.

En cours d'année, tout changement de situation familiale ou professionnelle ainsi que tout changement d'adresse, de numéro de téléphone (privé ou professionnel), doivent être immédiatement communiqués par écrit à la directrice.

Les inscriptions et les annulations des enfants se font uniquement par les familles via le portail famille. Les inscriptions doivent se faire dans un délai de 48 heures avant le jour J (avant 12h) hors week-end et jours fériés ; 72h avant le jour J pour les mercredis et 1 semaine avant pour les vacances. Si vous êtes hors délai, veuillez contacter la directrice.

Toute absence prévenue sera facturée et sera due, même si un justificatif médical est fourni. Si votre enfant est malade, vous devez prévenir la directrice de l'accueil **impérativement avant 8h30 le jour même par écrit (mail ou SMS)**. Dans ce cas, le repas du midi sera malgré tout facturé pour ce jour car il est déjà commandé.

Les factures sont disponibles sur le portail famille en début de mois suivant. En cas de non-règlement des factures dues, les familles pourraient se voir refuser l'accès aux inscriptions sur les accueils de loisirs de la CCHC.

Les activités et sorties sont réalisées selon un thème choisi par période. Le centre fait venir une fois par période des intervenants extérieurs (initiation au tir à l'arc, breakdance ...).

Les centres volontaires des Francas participeront au Festival des Droits de l'enfant avec la réalisation d'un court-métrage et d'une fresque. Ce travail se conclura le mercredi 22 novembre par une rencontre à Ronchamps.

Le centre propose également, chaque mois, des animations autour du livre et de la culture en partenariat avec les bénévoles de la bibliothèque municipale de Corbenay.

Dans le cadre de la semaine de la parentalité, des ateliers-jeux, karaoké parents-enfants ont été proposés en soirée. La directrice remercie les parents qui y ont participé.

Des camps sont proposés par les Francas aux vacances d'été.

Les anniversaires peuvent aussi être fêtés les mercredis (après-midi) au centre d'accueil au tarif de 32€ pour les moins de 6 ans et 40€ pour les plus de 6 ans. Il reste encore quelques places disponibles à partir du mois de janvier.

Les tracts sont envoyés par mail aux familles. Un padlet est réalisé par le centre et mis à jour régulièrement. Les parents peuvent y trouver toutes les informations sur l'accueil, les tracts, les menus et voir les photos des anniversaires, des activités et sorties.

Les coordonnées pour joindre Mme Mireille SIMON, directrice du centre, sont les suivantes :

→ **téléphone** : 07.49.47.86.76

→ **mail** : corbenay@francas70.fr

II - Résultats des élections des représentants de parents d'élèves

Les élections se sont déroulées durant la semaine du 7 au 11 octobre 2024 (par correspondance exclusivement).

- **98** votants sur **129** électeurs
- 18 bulletins nuls
- Taux de participation : **75,97%** (76,32% en 2023)
- Tous les représentants de la liste sont élus.

Titulaires

REMERY Manon
DOILLON Marc
BOLTZ Gaëlle
SPINDLER Vic
FEUVRIER Nicolas

II - Effectifs à la rentrée et organisation pédagogique

1-Personnel

Le personnel de l'école est stable. Peu de changements dans l'équipe éducative ont eu lieu cette année scolaire.

On notera l'arrivée de Mme Corinne VINCENT, enseignante assurant le quart de décharge de Mme AFONSO le vendredi dans la classe de CP/CE1.

Mme Rasima SULJIC conserve son poste de titulaire remplaçante rattachée à l'école.

Mme Blandine PRETOT, ATSEM, et Mme Mélanie REUTER, agent technique, assistent les enseignantes de l'école maternelle.

Madame Sylvie HADEY assure le ménage du bâtiment primaire. Mme Isabelle RICARDO est chargée du transport communal.

2. Effectifs :

- | | |
|-------------------|-----------------------------------------|
| ▪ 7 PS et 14 MS | - Mme Breysse Anna |
| ▪ 12 GS et 8 CP | - Mme Sirveaux Patricia |
| ▪ 8 CP et 12 CE1 | - Mmes Afonso Karine et Vincent Corinne |
| ▪ 7 CE2 et 9 CM1 | - Mme Jacot Amandine |
| ▪ 4 CM1 et 14 CM2 | - Mme Tinnès Laurence |

Soit à ce jour un total de 95 élèves.

3. Réunions de rentrée

Les réunions de rentrée ont été décalées dans le temps pour permettre aux parents ayant des enfants dans différentes classes d'assister aux réunions les concernant.

- Vendredi 06/09 : CP/CE1
- Mardi 10/09 : GS/CP
- Jeudi 12/09 : PS/MS et CM1/CM2
- Vendredi 13/09 : CE2/CM1

4. Projet d'école

Il a été travaillé conjointement avec les écoles de Fougerolles et d'Aillevillers suite à l'évaluation d'école de l'année scolaire passée.

Les axes principaux retenus pour le projet d'école (2024 – 2029) sont donc les suivants :

1) Assurer un enseignement ambitieux pour que chaque élève investisse son parcours scolaire

- enseigner le lexique au service de la compréhension
- développer et renforcer les fonctions exécutives : mémoire de travail/attention/concentration
- harmoniser et mutualiser les pratiques en mathématiques notamment en résolution de problèmes
- évaluer par compétences au service de la différenciation

2) Acquérir et développer les valeurs citoyennes

- créer un climat scolaire favorable aux apprentissages et au bien-être
- développer les CPS
- accéder aux valeurs citoyennes : échanger, participer, analyser, comprendre, respecter

3) Inscrire l'école dans son environnement institutionnel et partenarial

- ouvrir l'école aux parents pour une meilleure compréhension et implication dans la scolarité de leurs enfants
- tisser un réseau partenarial au service de chaque élève

Madame Afonso soumet les axes au conseil d'école pour validation. Les membres du conseil d'école valident les axes proposés.

Les actions seront déclinées par année scolaire.

IV - RASED et médecine scolaire

Le **R.A.S.E.D.** (**R**éseau d'**A**ides **S**pécialisées aux **E**lèves en **D**ifficulté) dont les bureaux se situent dans les locaux de l'école du Chanois à Saint Loup sur Semouse, est constitué d'une psychologue scolaire, Mme Patricia ROTH et d'une enseignante spécialisée à dominante pédagogique, Mme Esther JODRY. Les interventions du Réseau se font sur demande des enseignants (parfois des parents) et avec l'autorisation et la collaboration de la famille de l'enfant. L'enseignant renseigne alors une fiche de demande d'aide qui sera analysée en synthèse par les membres du réseau.

La psychologue scolaire, en concertation avec les parents :

- réalise les investigations psychologiques nécessaires à l'analyse des difficultés et au choix des formes d'aides adaptées,
- peut organiser des entretiens avec les enfants en vue de favoriser l'émergence du désir d'apprendre, de s'investir dans la scolarité, de dépasser une souffrance psycho-affective,
- participe à l'élaboration des projets personnalisés de scolarisation (PPS), des projets d'accompagnement personnalisés (PAP), assiste aux réunions concernant les élèves en difficulté.

L'enseignant spécialisé peut intervenir lorsque l'élève, malgré les différentes aides apportées par l'enseignant de la classe, ne parvient pas à surmonter les difficultés de l'apprentissage, pour amener ce dernier à :

- dépasser les difficultés persistantes éprouvées dans les apprentissages
- donner du sens aux apprentissages
- prendre conscience et maîtriser des attitudes, des méthodes de travail
- conceptualiser, faire des liens, prendre conscience des stratégies, des procédures
- mobiliser l'attention, développer la concentration, la mémoire
- reconsidérer le statut de l'erreur, prendre conscience de ses progrès, restaurer la confiance et l'estime de soi
- s'appuyer sur ses réussites pour restaurer l'envie d'apprendre.

A ce jour, **10 élèves** de l'école de Corbenay ont fait l'objet de demandes d'aide auprès RASED. Mme JODRY a commencé les suivis après les vacances d'automne pour 5 d'entre eux, le lundi de 8h30 à 10h.

Des **PPRE (Plans Personnalisés de Réussite Educative)** sont ou seront mis en place durant cette année scolaire afin de remédier aux difficultés passagères des élèves détectées lors des différentes évaluations.

Le poste de médecin scolaire de notre secteur n'est toujours pas pourvu cette année. Notre école est donc en secteur découvert et doit se tourner vers l'infirmière scolaire de secteur (collège de Fougerolles, Mme DOR-CAZAUTETS) pour les enfants de la GS au CM2. Les élèves de PS et de MS relèvent de la PMI (Protection Maternelle et Infantile).

Mme Maud CERCLEY JOURDHEUIL est venue à l'école jeudi 7 novembre 2024 pour réaliser les dépistages visuels pour les élèves de PS. Aucun problème n'a été détecté.

V – Evaluations nationales CP – CE1 – CE2 - CM1 et CM2

Elles se sont déroulées du 9 au 20 septembre 2024 pour tous les élèves de l'école élémentaire (du CP au CM2). Les parents des élèves concernés ont été reçus en entretien individuel par les enseignantes.

Ces évaluations permettent de donner des repères aux enseignantes pour aider les élèves à progresser.

Elles permettent également à la directrice d'orienter le pilotage pédagogique de l'école en fonction des difficultés et besoins constatés.

L'analyse porte sur 4 priorités : la lecture, le lexique, la compréhension, le nombre.

Evaluations CP

- manipuler des syllabes : 92% d'élèves en réussite, 8% en difficulté
- connaître le nom des lettres et les sons qu'elles produisent : 92% d'élèves en réussite, 8% en difficulté
- comprendre des mots à l'oral : 100% d'élèves en réussite
- comprendre des phrases à l'oral : 100% d'élèves en réussite,
- le nombre : 92% d'élèves en réussite, 8% en difficulté

Evaluations CE1

- lecture à haute voix : 50% d'élèves en réussite, 50% en difficulté
- comprendre des mots lus par l'enseignante : 83% d'élèves en réussite, 17% en difficulté
- la compréhension (texte) : 92% d'élèves en réussite, 8% en difficulté
- le nombre : 66% d'élèves en réussite, 34% en difficulté

Evaluations CE2

- lecture à haute voix : 57% d'élèves en réussite, 43% en difficulté
- Le lexique : 86% d'élèves en réussite, 14% en difficulté
- la compréhension (texte) : 86% d'élèves en réussite, 14% en difficulté
- le nombre : 75% d'élèves en réussite, 25% en difficulté

Evaluations CM1

- lecture à haute voix : 54 % d'élèves en réussite, 46 % en difficulté
- le lexique : 61 % d'élèves en réussite, 39 % en difficulté
- le nombre : 92 % d'élèves en réussite, 8 % en difficulté
- la compréhension : 77 % d'élèves en réussite, 23 % en difficulté

Evaluations CM2

- lecture à haute voix : 41 % d'élèves en réussite, 59 % en difficulté
- le lexique : 78 % d'élèves en réussite, 22 % en difficulté
- le nombre : 93 % d'élèves en réussite, 7 % en difficulté
- la compréhension : 85 % d'élèves en réussite, 15 % en difficulté

VI – Le DDEN, mission et fonctions

Les DDEN sont des bénévoles et sont de moins en moins nombreux sur le département (65 actuellement contre 200 en 2000).

C'est une fonction officielle : ils sont nommés pour 4 ans par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale. Ils sont membres de droit dans les conseils où ils interviennent.

Ils sont indépendants et apportent un regard extérieur sur l'école.

Trois principes guident l'action des DDEN :

- l'égalité dans l'accès au savoir
- la gratuité de l'école
- la laïcité.

Dans notre secteur, pour 10 écoles, 2 DDEN sont présents (M. Laurent GARRET et Mme Martine GEORGES).

Initialement, le DDEN se penchait plutôt sur les problèmes de sécurités (intérieure et extérieure).

Actuellement, il a plutôt une action de médiation entre les municipalités et les directions d'école, toujours dans l'intérêt des enfants.

Laurent GARRET, président des DDEN de Haute-Saône, souligne l'importance de pouvoir échanger avec les cadres de l'Education Nationale par rapport à certaines problématiques : RASED, laïcité, harcèlement.

Des actions sont mises en place par les DDEN :

- une enquête annuelle est menée chaque rentrée auprès des écoles
- les DDEN peuvent intervenir dans les écoles pour mener des actions auprès des élèves sur le harcèlement, la laïcité

VII - Vote du règlement intérieur

Le règlement intérieur, s'appuyant sur le règlement départemental, est lu à haute voix. Il est approuvé par le Conseil d'Ecole. Il sera proposé à l'approbation de Madame Raba, inspectrice de l'Education Nationale et sera envoyé par mail aux familles.

Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil d'école.

VIII - Sécurité et bien-être des personnes dans l'établissement

- **Risque incendie** : chaque établissement doit procéder à 3 exercices d'évacuation par an. Le premier exercice afin d'entraîner tous les occupants à bien réagir et connaître les consignes à respecter a eu lieu **vendredi 20 septembre 2024** au cours de la matinée pour tous les élèves de l'école (déclenchement de l'alarme en 2 temps pour les 2 bâtiments). Les évacuations se sont faites assez rapidement, dans le calme.

- **PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)** : les PPMS permettent aux établissements de se préparer et de gérer une situation d'événement majeur de la manière la plus appropriée afin d'en limiter les conséquences. Cette démarche a pour objectif d'assurer la sauvegarde de toutes les personnes présentes en attendant l'arrivée des secours extérieurs ou le retour à une situation normale.
Les PPMS sont élaborés par le personnel de l'école et sont envoyés pour validation à Mme Nadine LOUIS, conseillère départementale de prévention.
Les PPMS de l'école sont annuellement réactualisés. Ils présentent les missions de chaque membre du personnel de l'école ainsi que les zones de confinement. La répartition des rôles de chacun a été définie en conseil des maîtres et consignée dans les PPMS.
Les exercices sont activés par la directrice d'école (PPMS Attentat-Intrusion, exercice académique) ou par les autorités (PPMS Risques Majeurs)

A noter

- matériel mallette PPMS pour chaque bâtiment

Attentat - Intrusion : Un exercice d'entraînement académique est prévu au cours de l'année scolaire dans la semaine du 2 décembre 2024.

Risques Majeurs :

Un exercice d'entraînement a été planifié par M. Alain MEUNIER, référent sécurité au sein de la commune de Corbenay. Cet exercice a été déclenché lundi 14 octobre 2024 à 14h (activation de l'alerte à l'aide des balises Athéna présentes dans les locaux et réception de messages d'alerte sur les portables des personnes enregistrées sur la plateforme My Keeper).

Le scénario était le suivant : Suite à un accident de la circulation impliquant un camion-citerne, il nous a été demandé de nous confiner et de couper la VMC des bâtiments.

L'alerte a été levée à 14h20.

M. Meunier participera à la concertation du jeudi 14 novembre afin d'échanger avec les enseignantes sur certains points à revoir.

Protocole d'intervention contre le harcèlement

Le droit à une scolarité sans harcèlement est inscrit dans le code de l'éducation. Dans ce cadre, notre école a adhéré à la charte d'engagement du dispositif pHARe (Prévenir le Harcèlement et Agir avec Respect). Ce programme s'appuie sur plusieurs principes :

- mesure du climat scolaire (une grille d'auto-évaluation anonyme visant à évaluer si les élèves sont susceptibles d'être victimes de harcèlement à l'école sera proposée aux élèves du CE2 au CM2 dans la période du 7 au 15 novembre 2024)
- implication des personnels
- formation de l'équipe (directrice en animation et enseignants en conseils des maîtres)
- contenus de formations pour les élèves (journée contre le harcèlement et actions de prévention menées dans les différentes classes tout au long de l'année scolaire)
- un protocole très précis de traitement des situations de harcèlement a été rédigé par l'équipe afin d'agir au plus vite lorsque des situations de harcèlement émergent.

Mme Afonso attire l'attention sur le terme de **harcèlement** très souvent utilisé. Toutes les situations de chamailleries ne sont pas des situations de harcèlement. C'est en premier lieu ce qu'il faut définir : le harcèlement est une **violence répétée** qui peut être **verbale, physique** ou **psychologique**.

L'école ne peut pas tout résoudre en matière de harcèlement car c'est l'affaire de **tous** (y compris des parents).

L'école ne fabrique pas le harcèlement (respect, bienveillance, bien vivre ensemble sont des valeurs de l'école).

Toutes les actions, les projets menés au sein de chaque classe ou ensemble ont, entre autres, un objectif : la cohésion de groupe pour le bien-être de chaque enfant. Et si un enfant se sent bien à l'école, il apprend plus sereinement.

Protocole santé mentale des élèves

Chaque école doit se doter d'un protocole en santé mentale des élèves. Il s'agit de repérer les signes de souffrance d'un élève et de mettre en œuvre une prise en charge à travers un protocole établi.

Les principales étapes du protocole sont les suivantes :

- repérer
- alerter
- évaluer
- adresser
- assurer un suivi

IX - Activités sportives

Trois classes sont affiliées à l'USEP cette année scolaire (CP/CE1, CE2/CM1 et CM1/CM2). Des rencontres avec d'autres écoles sont programmées.

Les 3 classes participeront à une rencontre Anim'Cross au stade de Fougerolles le mardi 19 novembre 2024 si les conditions climatiques le permettent.

L'école mènera également des actions ponctuelles sur site (cross, Parcours du cœur).

La randonnée a eu lieu le **mardi 15 octobre 2024 (après-midi)** à Fougerolles avec deux parcours différents pour les CP/CE1, CE2/CM1 et CM1/CM2 et le **vendredi 18 octobre 2024 (matin)** pour les classes de cycle 1 (parcours de 4 kms dans la forêt du Banney).

Les enseignantes de l'école élémentaire ont accès à la salle Tenlor tous les mardis de 13h30 à 15h30 lorsque les conditions climatiques ne permettent pas de mener les séances d'EPS à l'extérieur.
Mme Afonso remercie M. Lacombe, président du club de tennis, de réserver ces créneaux à l'année.

▪ **Piscine :**

- les élèves de **CE2/CM1** et **CM1/CM2** ont repris les séances piscine le **lundi 9 septembre 2024** pour un cycle de **6 séances**,
- les élèves de **GS/CP** et **CP/CE1** ont commencé un cycle de **6 séances** du **lundi 4 novembre 2024** au **lundi 16 décembre 2024**.

La piscine de Val d'AJol fermera ses portes fin décembre 2024 pour travaux.

Les enseignantes remercient les parents qui se sont portés volontaires pour accompagner les classes lors de ces sorties.

Nous rappelons que la natation est une **activité obligatoire** et que c'est une grande chance pour les élèves de pouvoir se la voir proposer grâce au financement de la commune.

X - Activités éducatives et culturelles

Vendredi 4 octobre 2024, afin de sensibiliser les élèves à la protection de leur environnement, les classes ont participé à l'opération *Nettoyons la nature* avec un kit (gants épais, chasubles, sacs poubelles, banderole) fourni par le centre Leclerc de Lure.

La classe de CE2/CM1 de Mme Jacot s'est engagée dans une correspondance avec une classe de CM1/CM2 de Mohammédia (Maroc).

Le mur de la laïcité et du souvenir, mis en place dans les locaux de l'école élémentaire, continuera d'être étoffé tout au long de l'année scolaire par les classes de CP/CE1, CE2/CM1 et CM1/CM2.

Les élèves de la classe de CM1/CM2 poursuivront leur **projet autour de la forêt**, en collaboration avec la commune, l'ONF et la CCHC. L'inauguration de la parcelle 31 aura lieu le mardi 26 novembre.

L'APE proposera aux enfants de l'école un spectacle de Noël le vendredi 20 décembre (après-midi). Cette activité sera suivie de la distribution des cadeaux financés par la mairie et d'un goûter offert par l'APE à tous les élèves.

L'école va mener au cours du dernier trimestre un **projet Danse à l'école**. Des interventions auront lieu pour chaque classe les jeudis à partir du mois de mars et se termineront par une restitution devant public le vendredi 27 juin 2025.

Mme Afonso souligne que ce projet a un coût total de 1800 euros.

Durant toute l'année scolaire, les différentes classes de l'école mèneront un travail autour du thème du mouvement (travail artistique, scientifique ...) en lien avec le projet Danse. Ce travail se conclura par une exposition présentée aux familles et aux différents partenaires de l'école le vendredi 27 juin 2025.

XI – Bilan financier

Le crédit de fonctionnement du budget 2024 est de 57 euros/élève, ce qui fait un total de 6300 euros. La subvention municipale accordée à l'Association *Les p'tits loups* est de 5500 euros.

Le bilan des dépenses effectuées sur le budget municipal et le bilan financier de l'Association sont présentés aux membres du Conseil d'Ecole par Karine AFONSO et Laurence TINNES, trésorière de l'association.

A la date du jeudi 7 novembre 2024, 4304,65 euros ont été dépensés sur les crédits de fonctionnement alloués à l'école (achats de fournitures scolaires et de matériel pédagogique principalement).

XII – Questions diverses

M. Feuvrier évoque l'éventualité d'un carnaval hors les murs de l'école (défilé). Les enseignantes ne sont pas favorables à ce projet car la gestion des élèves lors de ce genre d'activité extérieure à l'école est difficile et la sécurité de tous n'est pas assurée.

L'APE va proposer une animation avec une soirée carnaval le vendredi 20 février 2025 (jeux, maquillages, stands, tombola, petite restauration).

M. Feuvrier soulève également le problème de la sécurité des enfants devant l'école maternelle (rue Henri Duhaut) lors des sorties d'école. M. Doillon prend la parole pour annoncer qu'un aménagement et une sécurisation de la rue devant l'école maternelle sont prévus par la municipalité.

La séance est levée à 19 h 30.

La directrice

K. AFONSO

La secrétaire de séance

L. TINNES